



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

espaces naturels

Question écrite n° 100342

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la question de la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans certains espaces naturels. La circulaire du 6 septembre 2005 qui tend à réglementer plus sévèrement la circulation de ce type de véhicule terrestre à moteur fait l'objet de plusieurs recours devant le Conseil d'État. Ce texte rappelle notamment le principe d'interdiction de circulation en dehors des voies carrossables. Or, les associations de loisirs motorisés sont inquiètes quant à l'impact d'une telle interdiction sur le développement de leur activité qui peut avoir des effets positifs sur le développement économique et touristique, particulièrement en zone rurale. Il souhaite savoir s'il est envisageable d'engager une nouvelle concertation avec les représentants associatifs de sports motorisés afin de remédier à l'inquiétude des amateurs de promenades en quads et permettre de concilier cette passion avec l'impérieuse nécessité de respecter et préserver un environnement sensible.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100342

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7429